

# REGLEMENT DU CONCOURS

« Love & Smile »

## 1. Organisation

La Société Sunstar France SAS, ci-après « **l'Organisateur** » ou « **Sunstar France** », dont le siège social est situé 55/63 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret, société par actions simplifiée au capital de 45 734.51 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro RCS 307 736 959, organise un jeu, gratuit, sans obligation d'achat (ci-après le **Concours GUM « Love & Smile »** ou le « **Jeu** » ou « **l'Opération** »), accessible par Internet depuis la « fan page » GUM SUNSTAR FRANCE site internet « Facebook » à l'adresse internet suivante : <http://www.facebook.com/GumSunstarFrance> (ci- après le « **Site** »).

Les modalités de participation au Jeu et de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

## 2. Durée

Le Concours se déroulera du 14 février au 14 mars 2014 selon les modalités prévues au présent règlement.

Sunstar France se réserve le droit d'interrompre, de modifier, d'écourter, de prolonger ou d'annuler ce concours. Sa responsabilité ne pourra être engagée de ce fait.

## 3. Conditions de participation

Ce Concours est exclusivement réservé à toute personne physique résidant en France métropolitaine, à l'exclusion du personnel de Sunstar France et de l'agence Kalioshka ainsi que les membres de leur famille et l'ensemble des personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du Concours, de même que les membres de leur famille (ascendants, descendants et collatéraux directs).

Toute personne mineure participant à ce Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. La Société Organisatrice se réserve le droit de demander la preuve de cette autorisation à tout moment du déroulement du Concours, notamment lors de l'envoi des dotations et pourra annuler la participation d'un joueur mineur dont le représentant légal ne validerait pas la participation.

La Société Organisatrice se réserve également le droit de limiter ou d'interdire la participation des personnes mineures lorsque la dotation fait l'objet d'une mesure de restriction/signalétique destinée à la protection de la jeunesse.

La participation au Concours entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours gratuits.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du Concours et/ou aux modalités d'attribution des lots, ou de manière générale, tout non-respect des conditions de participation énoncées au présent règlement, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

## 4. Modalités de participation

Les participants devront ensuite se rendre sur la page GUM Sunstar France («[www.facebook.com/GumSunstarFrance](http://www.facebook.com/GumSunstarFrance)») du 14 février au 14 mars 2014.

Pour s'inscrire au Concours, les participants devront obligatoirement s'acquitter des obligations cumulatives suivantes :

- Devenir fan de la page GUM Sunstar France
- Cliquer sur l'onglet « Love & Smile » présent sur la page d'accueil Facebook GUM Sunstar France («www.facebook.com/GumSunstarFrance»). Ils seront alors redirigés vers l'application Facebook GUM Sunstar France dédiée au concours ;
- Remplir le formulaire d'inscription :
  - En fournissant les informations suivantes : nom, prénom et adresse e-mail valide et traçable ;
  - En téléchargeant la photographie de leur sourire ;
- Cocher les cases certifiant :
  - Qu'ils sont bien la personne présente sur la photographie et qu'ils sont les propriétaires de ladite photographie ;
  - Qu'ils sont majeurs ou qu'ils ont bien obtenu une autorisation parentale s'ils sont mineurs ;
  - Qu'ils donnent l'autorisation à la société organisatrice d'utiliser, reproduire, représenter, adapter, communiquer et plus généralement exploiter leur image sur tout support, notamment par la diffusion de leur photographie sur l'application Facebook dédiée au concours ;
  - Qu'ils ont pris connaissance du présent règlement et qu'ils l'ont accepté.
- Cliquer sur le bouton « valider mon inscription » afin de valider leur inscription

Un écran avertit les participants que leur participation a bien été prise en compte et que leur photographie passe en modération.

Si la photographie n'est pas conforme (voir 5), le participant recevra un e-mail pour l'en informer. Si la photographie est acceptée, un e-mail en avertira le participant et la photographie sera publiée sur l'application Facebook dédiée au Concours.

Les participants sont tenus de jouer sous leur véritable identité.

Les informations transmises par le participant doivent être valides, sincères, exactes et cohérentes. Toute transmission par un participant d'informations fausses, erronées, incomplètes ou inexactes entraînera l'exclusion de celui-ci.

Les participants au concours peuvent voter pour d'autres participants mais en aucun cas pour leur propre photographie.

Pour voter, les votants devront obligatoirement s'acquitter des obligations cumulatives suivantes :

- Devenir fan de la page GUM Sunstar France
- Cliquer sur l'onglet «Love & Smile» présent sur la page d'accueil Facebook GUM Sunstar France («www.facebook.com/GumSunstarFrance»). Ils seront alors redirigés vers l'application Facebook GUM Sunstar France dédiée au concours ;
- Remplir le formulaire d'inscription :
  - En fournissant les informations suivantes : nom, prénom et adresse e-mail valide et traçable.

Les votants ne peuvent voter qu'une seule fois par jour et par photographie 14 février au 14 mars 2014.

## 5. Conditions spécifiques concernant les photographies

La photographie téléchargée devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- Pas plus de deux (1) personnes par photographie, cette/ces personne(s) devant sourire
- Taille de la photo et résolution minimum : H15 x L10cm à 300 dpi.
- Taille maximum du fichier : 2 Mo
- L'attitude du participant ne devra en aucun cas comporter de geste obscène ou de nudité.

Une seule inscription par personne est autorisée (même nom, même prénom, même adresse e-mail). Une adresse e-mail ne peut être affectée qu'à une seule personne participante.

## 6. Désignation des gagnants

Les visiteurs de la page Facebook pourront, en cliquant sur le bouton situé au dessus de chaque photographie, voter pour les photographies publiées sur l'application Facebook dédiée au Concours jusqu'au 14 mars 2014 (23h59).

- Tous les participants au Concours remporteront une dotation.
- Les dix (10) participants qui auront recueillis le plus grand nombre de « j'aime » pour leur photographie, seront désignés comme gagnants et avertis par courrier électronique, à l'adresse fournie dans le formulaire d'inscription, sous réserve de la vérification de leur éligibilité aux gains et de la vérification de leur identité. A ce titre, les gagnants peuvent se voir demander de fournir à Sunstar France les documents suivants :
  - Une photocopie de leur carte d'identité ;
  - Un justificatif de domicile ;
  - Une autorisation parentale écrite et datée pour les mineurs.
- 1 gagnant sera sélectionné par un jury, sous réserve de la vérification de son éligibilité aux gains et de la vérification de son identité. A ce titre, le gagnant peut se voir demander de fournir à Sunstar France les documents suivants :
  - Une photocopie de leur carte d'identité ;
  - Un justificatif de domicile ;
  - Une autorisation parentale écrite et datée pour les mineurs.

Il est précisé que les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

- 10 gagnants parmi les personnes ayant voté seront désignés par tirage au sort et avertis par courrier électronique, à l'adresse fournie dans le formulaire d'inscription, sous réserve de la vérification de leur éligibilité aux gains et de la vérification de leur identité. A ce titre, les gagnants peuvent se voir demander de fournir à Sunstar France les documents suivants :
  - Une photocopie de leur carte d'identité ;
  - Un justificatif de domicile ;
  - Une autorisation parentale écrite et datée pour les mineurs.

## 7. Dotations

- Tous les participants non gagnants au Concours recevront le lot suivant : Un kit voyage Blancheur GUM d'une valeur de 4,99€ TTC
- Les onze (11) gagnants du Concours recevront l'un des lots suivants :
  - 1er prix du Jury: un bon de 300 € à utiliser sur le site <http://www.weekendesk.fr/>
  - 2ème au 11ème prix des fans : Un lot de produits GUM contenant : un dentifrice GUM Original White, un bain de bouche GUM Original White, un fil GUM Original White, une brosse à dents GUM Technique Pro, un blister de GUM Softs Picks et un étui de pastilles GUM HaliControl d'une valeur de 24,60 € TTC

Un (1) prix par photographie gagnante sera attribué.

- Les dix (10) votants gagnants recevront le lot suivant : des échantillons de la gamme GUM Original White (mini-dentifrice, mini-bain de bouche, mini-fil dentaire)

La valeur des lots mentionnés ci-dessus n'est fournie qu'à titre indicatif. Toute variation ou écart de prix avec le prix public de quelque nature que ce soit, au jour du présent règlement ou au jour de la remise

des lots, ne pourrait être imputable à Sunstar France.

## **8. Remise du prix**

Seuls les gagnants seront avertis par courrier électronique, à l'adresse indiquée dans le formulaire d'inscription, au plus tard le 7 avril 2014.

Les photographies des onze (11) gagnants seront par ailleurs publiées sur l'application Facebook dédiée au Concours.

Les lots seront envoyés par voie postale aux gagnants sous un délai de 5 semaines à compter de la réception de l'adresse postale par mail. Aucun échange de lot ne sera accepté.

Sunstar France et ses fournisseurs ne sauraient être tenus responsables de la non-attribution du lot pour raisons externes à leur volonté (coordonnées des gagnants incomplètes ou erronées, etc.). Il est expressément convenu que le gagnant ne pourra prétendre à son lot s'il n'a pas répondu aux contacts de la société organisatrice avant le 30 avril 2014.

Dans cette hypothèse, Sunstar France pourra librement disposer du lot qui sera définitivement perdu pour le gagnant.

Le gagnant autorise Sunstar France à utiliser ses coordonnées (nom et prénom) et son image dans leurs messages publicitaires, dans les médias et pour toute manifestation publi-promotionnelle en rapport avec le Concours sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés.

Le gagnant ne peut pas demander à ce que son prix soit échangé contre un autre prix ou contre sa valeur en espèces, ni transmis à des tiers.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le prix par un autre prix d'une valeur équivalente ou par sa valeur en espèce, dans le cas où il lui serait impossible de fournir le prix initialement prévu. Il pourra également en modifier les conditions de remise.

Sunstar France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable pour tous les incidents/accidents de quelque nature que ce soit, ni de leurs conséquences, pouvant survenir à l'occasion de l'utilisation des lots par les gagnants ou par tous tiers.

## **9. Informatique et Libertés**

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique & Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant en écrivant à Sunstar France – Concours GUM « Love & Smile », 55/63 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret.

Les participants sont également informés que, sauf opposition de leur part lors de leur inscription ou ultérieurement par courrier (à l'adresse indiquée ci-dessus), ils pourront être amenés à recevoir des informations commerciales émanant de Sunstar France, et que leurs données personnelles pourront faire l'objet d'une transmission aux partenaires commerciaux de Sunstar France.

## **10. Connexion et utilisation**

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer les informations, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau, et décline toutes responsabilités liées aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site « [www.facebook.com/GumSunstarFrance](http://www.facebook.com/GumSunstarFrance) ».

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tous dommages matériels et immatériels causés aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leurs activités personnelles, professionnelles ou commerciales.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site « [www.facebook.com/GumSunstarFrance](http://www.facebook.com/GumSunstarFrance) » ou à y participer, du fait de tout défaut technique ou de tout problème lié notamment à l'encombrement des réseaux.

Il appartient donc à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées pour protéger contre toute atteinte, ses données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique. La connexion de tout participant et la participation au Concours se fait sous son entière responsabilité.

#### **11. Remboursement des frais de connexion**

Sunstar France s'engage à rembourser, à tout Participant qui en fait la demande, les frais qu'il a engagés pour se connecter et participer au Jeu selon les tarifs en vigueur en France. En revanche, Sunstar France ne s'engage à rembourser que les Participants respectant les conditions de participation au Jeu.

Sunstar France n'accepte qu'une seule demande de remboursement par foyer (même nom, même adresse électronique ou postale).

Il est convenu que tout accès au Jeu s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (câble, ADSL, liaison spécialisée...) ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, puisque l'abonnement est contracté par l'internaute en vue d'utiliser Internet de manière habituelle et à titre personnel, le confort qu'il procure et le fait d'accéder au Site n'occasionnant, par ailleurs, aucuns frais supplémentaires.

L'éventuelle demande de remboursement doit être adressée à Sunstar France - Concours GUM « Love & Smile », 55/63 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret.

#### **11. Litige et responsabilité**

Toute participation au Concours implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent règlement.

Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du jeu et/ou du tirage au sort, entraînera l'exclusion du participant, sans préjudice de toutes poursuites ouvertes sur la base des lois et règlements en vigueur.

Il est rappelé que ce Concours n'est pas géré, parrainé ou sponsorisé par Facebook. Les informations communiquées sont fournies à la société organisatrice et non à Facebook.

#### **12. Propriété intellectuelle**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire et à ce titre, protégées.

En outre, la société organisatrice reste titulaire exclusif de l'ensemble des droits d'auteur sur le Concours.

#### **13. Règlement**

Le Règlement du Jeu est déposé [viadepotjeux.com](http://viadepotjeux.com) auprès de l'Étude de la SCP CHARBITRUTH ADJOUTE LAURENT, Huissier de Justice, 63 rue Paradis - BP 233 - 13178 MARSEILLE CEDEX 20.

Ce Règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : Sunstar France - Concours GUM « Love & Smile », 55/63 rue Anatole France 92300 Levallois-Perret.

Ce Règlement peut être consulté pendant toute la durée du Concours sur le Site.

#### **14. Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au Concours les soumet obligatoirement aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du Concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours.

Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Nanterre et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Fait à Paris le 04/02/2014